

Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'assemblée nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous sollicitons auprès de votre haute bienveillance votre attention concernant notre situation particulière en tant que vingt-deux fonctionnaires de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) actuellement mis à la disposition, dont six au sein de sociétés du secteur financier (Natixis et BPCE), et seize au sein de la CNP, dont le terme de la mise à la disposition est prévu pour le 16 mai 2026. Ayant consacré l'essentiel de notre carrière à des missions spécifiques au sein de ces entités, nous exprimons le souhait légitime de pouvoir y terminer notre parcours professionnel.

Notre situation s'inscrit dans un cadre juridique et historique unique :

1. **Origine et durée initiale (Loi NRE 2001)** : Notre mise à la disposition a débuté le 16 mai 2001, en application de l'article 143 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (Loi NRE). Cet article avait spécifiquement prévu une période initiale de mise à la disposition de quinze ans auprès de CDC Finance (aujourd'hui Natixis) ou de ses filiales. Ce dispositif législatif visait à accompagner la restructuration des activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.
2. **Première prolongation législative (Loi n° 2016-483)** : Au terme de cette période initiale de quinze ans (mai 2016), la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires est intervenue pour prolonger de dix ans la période durant laquelle la CDC est autorisée à nous maintenir à la disposition de ces organismes et sociétés. Cette mesure a permis d'assurer la continuité de nos missions et la stabilité de nos carrières jusqu'au 16 mai 2026.
3. **Une carrière consacrée et une expertise unique** : Nous avons ainsi développé pendant plus de 24 ans des expertises précieuses et spécifiques de manière ininterrompue au sein de ces structures. Elles sont devenues indispensables aux activités que nous exerçons, et à la transmission des savoirs au sein de nos équipes. Notre réintégration à la CDC en fin de carrière, après une si longue période d'absence, représenterait une rupture professionnelle très déstabilisante pour nous et une réinsertion très problématique au regard de son budget très contraint de réduction des ETP.
- 4.
5. **Difficultés de réintégration et rupture des liens avec la CDC** : Pendant plus de 24 ans, nous avons été confrontés à des obstacles majeurs pour maintenir un lien avec notre administration d'origine. L'accès à la bourse à l'emploi de la CDC nous a été rendu impossible, et les outils de connexion RH de la CDC nous ont également été inaccessibles. Cette situation nous a de fait coupé des opportunités de réintégration, et d'évolution interne de la Caisse des Dépôts. De fait, notre retour aujourd'hui serait d'autant plus complexe et incertain à quelques années seulement de la retraite. Un tel retour nous ferait également courir des risques psychosociaux.
6. **Conformité avec l'esprit des travaux parlementaires** : Notre demande est en parfaite adéquation avec l'esprit du rapport Vasselle de 2018, émanant du Président de la Commission des Finances. Ce rapport évoquait explicitement qu'il n'y avait "pas d'obstacle à terminer sa carrière dans la société d'accueil" pour des situations similaires. **Il soulignait la nécessité de prendre en compte les**

parcours professionnels individuels et de permettre aux agents de jouir d'une fin de carrière sereine au sein de l'environnement où ils ont développé leur expertise reconnue.

7. **Notre situation est unique et circonscrite.** Elle ne vise pas à remettre en cause le cadre général de la fonction publique, mais à apporter une solution adaptée à des parcours de carrière bâtis sur des dispositifs législatifs successifs et spécifiques. Refuser cette dernière prolongation, alors que nous sommes à quelques années de notre départ à la retraite, et que nous avons été de fait isolé des processus de réintégration de la CDC, irait à l'encontre des travaux parlementaires, de la prise en compte des parcours humains et de l'efficience des organisations.

C'est pourquoi nous appelons à votre soutien pour l'adoption d'un texte législatif, sous la forme d'un amendement à un projet de loi, en cours d'examen, ou d'une proposition de loi qui nous permettrait de poursuivre notre mise à la disposition au sein de la CNP comme de Natixis et BPCE jusqu'à la date de notre départ à la retraite.

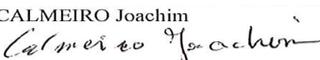
Cette mesure, ciblée et d'un impact limité en termes de nombre de personnes concernées (tout au plus 22), témoignerait de la capacité du législateur à adapter le cadre juridique à des situations spécifiques et à sécuriser des parcours professionnels exemplaires.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information nécessaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête.

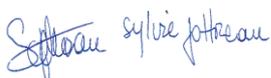
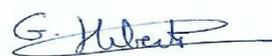
Avec nos respectueuses salutations,

Signatures des vingt-deux fonctionnaires, avec leurs noms, prénoms et fonctions si souhaité

Agents mis à la disposition BPCE et NATIXIS

RIASSE Christophe (BPCE-SA) 	BURGUET Agnès (NATIXIS-SA) 
SOLTANI Abderrman (NATIXIS-SA) 	BEAU Jean Luc (NATIXIS-SA) 
BEAUMONT Pascal (NATIXIS-SA) 	CALMEIRO Joachim (NATIXIS-SA) 

Agents mis à la disposition de CNP

<p>Alexandre Rojas (CNP) Secrétaire d'administration, Responsable Etudes Statistiques, informatiques et bureautiques et relai informatique et libertés</p>	<p>Sylvie Jottreau (CNP) </p>
<p>Frédérique MARY (CNP)  Frédérique MARY Chargée de relation clients patrimoniaux LBP</p>	<p>Guislain HIBERT (CNP) Adjoint administratif principal 1^{ère} classe </p>
<p>POIRIER Olivier (chargé de projets) (CNP) </p>	<p>.... recueil des signatures en cours</p>

Signatures des représentants syndicaux

<p>Salomé VAILLANT Secrétaire Générale UNSA Groupe CDC </p>	<p>Jean-Philippe Gasparotto Secrétaire général de l'union des syndicats CGT du groupe Caisse des dépôts (USCD CGT) Secrétaire adjoint du CMIC </p>
<p>Patrick BOREL Secrétaire du Comité de Groupe CMIC Secrétaire Général SF3C CFDT CDC</p>	<p>François-Robert Fabrega, Co-président du syndicat CFE-CGC Groupe CDC</p>
<p>... .. recueil des signatures en cours</p>	<p>.....</p>